

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2018**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 12 décembre 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 5 décembre 2018.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Corinne FROELHIN, Danièle TARTRAT

Absents excusés : Laurent GARCIA, Marie-Hélène DUROCOQ, Mireille CARQUIGNY

Pouvoir : Laurent GARCIA donne pouvoir à Pascale ROUX, Mireille CARQUIGNY donne pouvoir à Serge DIZAMBOURG

Secrétaire de séance : Christine BESOMBE JOLLY

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

EMPLACEMENT RESERVE SUITE A VENTE DE TERRAIN RUE DU TROUHOT :

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'un terrain rue du trouhot a été mis en vente et qu'il serait possible d'acter l'acquisition au profit de la commune de l'emplacement réservé à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette acquisition et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N°1:

Il a été convenu que la commune participerait à la réfection du chemin de préjour (travaux commandés par la commune de Velet). Or le chapitre d'imputation de cette écriture n'est pas alimenté. Il convient donc d'effectuer un virement de crédit de la manière suivante : diminution de crédits de 1300€ à l'article 2151 (voirie) et augmentation de crédits de 1300€ à l'article 2041482 (subventions d'équipements bâtiments et installations).

ACCESSIBILITE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le diagnostic accessibilité, établi il y a quelques années, révélait que la bibliothèque n'était pas aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les subventions destinées à ce type d'aménagement se réduisent et M. le Maire propose que ce bâtiment soit accessible tant que les subventions courent. Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les devis proposés à l'unanimité pour un montant de 5993.40€HT et autorise M. le Maire à demander les subventions au taux maximal.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET TARIFS :

La procédure de relève des tombes est active depuis un an. De nouvelles demandes (notamment les cavurnes) font naître de nouvelles questions. Un règlement intérieur est envisagé et les tarifs seraient à revoir. Après discussion, le conseil municipal décide de valider le règlement intérieur tel que proposé et de fixer les tarifs des concessions suivants, à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Concession 2m x 1m :	→30 ans : 100€	→50 ans : 160€
Concession 0.6m x 0.6m :	→30 ans : 30€	→50 ans : 50€
Concession columbarium :	→30 ans : 763€	→50 ans : 1068€

TARIFS DES REPAS DE CANTINE :

L'afsame, (fournisseur des repas de cantine scolaire) a informé la commune de l'augmentation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2019. M. le Maire propose de répercuter l'augmentation sur les prix des repas de la manière suivante :

➤ **Enfants scolarisés au RPI:**

*Tarifs Repas + accueil en fonction du coefficient CAF :	De 0 à 680 : 4.25€	De 681 à 1000 : 4.90€	au delà : 5.20€
*Accueil d'une heure :	De 0 à 680 : 1.00€	De 681 à 1000 : 1.15€	au delà : 1.25€
*Journée de vacance sans repas :	De 0 à 680 : 8.50€	De 681 à 1000 : 9.30€	au delà : 9.70€
*Tarif du repas pendant les vacances :	De 0 à 680 : 4.25€	De 681 à 1000 : 4.90€	au delà : 5.20€

➤ **Enfants non scolarisés au RPI :**

*Tarifs uniques pendant les vacances : Repas : 5.30€ Journée : 10.30€

➤ **Repas adultes :**

Repas: 4.70€

Voté à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE POUR LE COMPTE DE L'AFR :

M. le Maire fait part de la demande de Mme RIETMANN, à savoir d'effectuer une mise à disposition de ses services auprès de l'Association foncière de remembrement à partie de 2019 ; Ceci pour des raisons de praticité. Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette demande.

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE DES CIRCUITS PEDESTRES ET CYCLISTES :

Les circuits pédestres et cyclistes ont été définis. Un panneau d'affichage va être posé à l'abri bus afin de faire connaître ces parcours. M. le Maire invite les conseillers à se prononcer sur une éventuelle participation des entreprises de la commune. 4 encarts (15 cm x 10 cm) seraient disponibles au tarif de 150€. Une inauguration est prévue le 1^{er} mai 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Sictom de Gray disparaît et fusionne au 1^{er} janvier 2019 avec le Sictom du Val de Saône
- Installation de chicanes provisoires rue de la liberté pour tester l'efficacité du dispositif
- Implantation d'une armoire pour la future installation de la fibre optique
- Manifestation des boucles de la Saône le 24 mars 2019
- Réflexion autour des projets de l'année 2019



Le secrétariat de Mairie sera fermé du 24 décembre au 7 janvier 2019
A l'exception des 28 et 31 décembre 2018 et du 4 janvier 2019 aux horaires habituels



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

ET N'OUBLIEZ PAS...

VŒUX DU MAIRE LE 6 JANVIER 2019
A LA SALLE POLYVALENTE A 11H00

Le Maire, Yvan GUIGNOT

